

Avril 2017

DRESSE ALTERNATIVE CITOYENNE

TRUE NEWS FRANCE

Le R.I.C. :
Référendum d'Initiative Citoyenne

Notre histoire

ZOOM !

Acte 10 :
Manifestation des femmes
Gilets Jaunes

PEUPLE DE FRANCE, RÉÉCRIVONS NOTRE HISTOIRE !!!

REFERENDUM
D'INITIATIVE
CITOYENNE

SOMMAIRE



3

LE R.I.C.

Tous ensemble, nous construisons notre avenir.

5

QUI SOMMES-NOUS?

Nous sommes nés un 17 novembre.

9

ZOOM

*Action des femmes
& Hommage contre les violences policières*

11

PRESSE INTERNATIONALE

Belgique : Histoire de démocratie

17

LES VIOLENCES POLICIÈRES

*Article extrait du site Contrepoints,
journal en ligne qui couvre l'actualité
sous l'angle libéral. Par Natasha Jevtovic.
www.contrepoints.org*

26

LOI "ANTI-CASSEURS"

*Avec Macron, la liberté, c'est dépassé ?
Par NathalieMP.
www.contrepoints.org*



GILETS JAUNES



Janvier 2019

TOUS ENSEMBLE

Nous construisons
notre avenir avec le

RIC

Qui sont les "Gilets Jaunes" ?

Nous sommes des citoyennes et citoyens de tous âges, de toutes origines et de toutes classes sociales : retraités, salariés, chefs d'entreprises, commerçants, agriculteurs, étudiants, etc. Nous nous retrouvons dans des enjeux semblables pour nos vies et pour notre Pays. Nous sommes pacifistes et non politisés. Nous ne voulons ni porte-parole, ni parti politique. Chacun de nous est un représentant du mouvement : c'est là toute notre richesse et notre force !

Ce que nous voulons



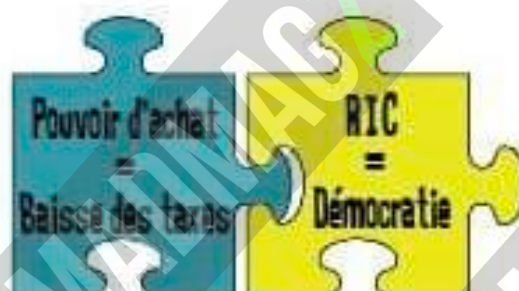
Né le 17 novembre 2018, le mouvement des Gilets Jaunes s'est mobilisé

contre la hausse des carburants, porté par un ras-le-bol général des taxes. Depuis ont émergé de nouvelles aspirations communes, partout en France. Nos échanges sur le quotidien que nous vivons, la Démocratie et le fonctionnement de nos institutions ont permis de clarifier des revendications claires et censées, qui concernent notre avenir à tous :

1. La baisse des taxes sur les produits de première nécessité : nourriture, eau, gaz, fioul, etc.

2. Le RIC "en toutes matières" pour une réelle Démocratie participative : il est une porte d'entrée pour aborder ensuite bien d'autres sujets pour améliorer notre quotidien.

3. La transparence dans l'utilisation des fonds publics, la baisse des salaires, rentes, retraites, etc. des représentants politiques.



Référendum d'initiative Citoyenne en toutes matières

Les Gilets Jaunes font ce que nous devrions tous faire, ils sortent de chez eux, ils arrêtent de regarder la télé, ils refont la société.
Etienne Chouard,
professeur en Droit Constitutionnel

C'est essentiel : Le RIC redonne sa place à chaque citoyen(ne) grâce à une "démocratie participative", conformément à notre Constitution où le Peuple est souverain. Il permet à chacune de mettre en place un référendum, sans passer par un représentant politique (Article 3 de la Constitution).



Notre modèle actuel est une "démocratie représentative" : les citoyen.nes élisent des représentants politiques, sans aucun moyen de contrôle et de choix ensuite. Nous élisons mais nous ne votons pas !

C'est un outil de Démocratie participative, afin de proposer, débattre, voter, et même révoquer un représentant politique.



ÉTAPE 1

Pétition lancée à l'Initiative d'un ou plusieurs citoyen.nes

ÉTAPE 2

Seuil défini dans la Loi atteint = déclenchement du RIC

ÉTAPE 3

Temps de débats contradictoires via un média RIC Impartial

ÉTAPE 4

Application de la décision majoritaire

le **RIC** 'en toutes matières' concerne quatre domaines

LÉGISLATIF



Je propose une loi

RÉVOCATOIRE



Pour le départ d'un responsable politique

ABROGATOIRE



Je souhaite la suppression d'une loi

CONSTITUANT



Je désire une modification de la Constitution

Le RIC permet le contrôle des représentants politiques, empêche la technocratisation et impose la transparence. Il engage les citoyens à faire des choix responsables.

Voici quelques exemples de sujets qui pourraient être soumis au vote RIC :

- Comptabilisation des votes blancs aux élections présidentielles.
- Contrôle de la défiscalisation.

- Emprunt de l'État auprès de la Banque de France, rendu impossible par la «Loi Pompidou» de 1973.
- Remise en place du code du travail, modifié par la loi EL Khomri.
- Indexation des retraites, prise en charge des personnes handicapées.
- Préservation des services publics.
- Protection de l'Environnement, soutien à l'agriculture biologique.



Le «RIP» (Référendum d'Initiative Partagée) qui existe actuellement, n'est qu'une consultation : les responsables politiques peuvent ne pas respecter les souhaits des citoyens, comme cela s'est vu en 2005 suite au référendum sur le Traité européen. De même, en sera-t-il du prochain «Grand Débat National».



Renseignez-vous sur le RIC : il existe des personnes, associations ou médias (tel Article 3, Demos Kratos) qui travaillent sur ce sujet depuis longtemps et communiquent des informations claires et sérieuses.

Signez la pétition de «Article 3» sur www.article3.fr

Le RIC dans d'autres Pays

existe déjà en Suisse, en Islande, Italie, etc. Ces expériences, avec leurs qualités et leurs défauts, sont inspirantes pour nos réflexions et l'élaboration de notre propre RIC.

Rencontrons-nous !

Des actions, des réunions, sont organisées dans tous les départements en France, avec des débats, conférences, 'cafés démocratiques' sur le RIC, temps de partages conviviaux, etc. qui éclairent sur le sérieux de notre mouvement et de ses enjeux.

Informez-vous sur les Gilets Jaunes

Le mouvement citoyen et pacifiste des «Gilets Jaunes» subit une répression d'une extrême violence de la part du gouvernement et, de fait, des forces de l'ordre. Des hommes et des femmes ont été blessés grièvement, ont perdu une main, un oeil, voire la vie ...

Les grands «médias de masse» n'en informent pas et véhiculent une image déformée de la réalité.

Seuls certains médias présentent la réalité des GJ, avec des directs lors des débats et conférences, des manifestations, avec des interviews de Gilets Jaunes ou de victimes, etc.. Vous y trouverez aussi des infos sur les événements du mouvement.

Voici quelques propositions, non exhaustives, que vous pouvez consulter, pour démarrer.

- Des sites web : La France en colère officiel / le Media TV / Jim le Parisien / Agoravox / ...
- Sur Youtube : GILET JAUNE TV / Line Press / ...
- Sur Facebook : Brut. / Vécu, le média du gilet jaune / ...

Faites ensuite vos propres recherches, trouvez aussi ce qui existe dans votre département, votre commune.



QUI SOMMES-NOUS?

Né le 17 novembre 2018 d'une initiative citoyenne, le mouvement Gilets Jaunes est résolument apartisan, c'est-à-dire indépendant de tout parti politique, à l'écart des syndicats.

Il prône la non-violence, le respect des institutions et des personnes.

Ce mouvement épouse les valeurs fondatrices de la démocratie.

ORIGINE DU MOUVEMENT

A la différence des manifestations traditionnelles, coordonnées par des organisations syndicales, le mouvement des Gilets Jaunes se lance et se développe initialement uniquement via le web, au travers de médias sociaux (Facebook, Twitter, Youtube) ou de plateformes dédiées.

Les réseaux sociaux ont joué ainsi un rôle majeur de catalyseur dans la mobilisation des Gilets Jaunes à travers la France.

"C'est la première fois qu'un mouvement né sur la toile a un tel impact politique".

Le 29 mai 2018,

Une automobiliste de Seine-et-Marne, Priscillia Ludosky, lance une pétition en ligne pour réclamer une baisse des prix du carburant à la pompe.

Cette pétition connaît un succès rapide, atteignant 226.000 signatures le 25 octobre 2018 puis dépassant le million à la fin du mois de novembre suivant.



Le 10 octobre 2018,

Deux chauffeurs routiers de Seine-et-Marne, Eric Drouet et Bruno Lefèvre, lancent sur Facebook un appel au "blocage national contre la hausse du carburant" le 17 novembre 2018.

Revendications

Les revendications ne concernent pas uniquement le prix des carburants. ce mouvement populaire apolitique est la cristallisation d'un mécontentement massif des Français du pouvoir d'achat,

Les prix à la pompe au plus haut depuis un an,
en euros par litre



Prix des carburants

La protestation s'insurge contre une hausse jugée excessive des prix des carburants à la pompe, notamment en raison de l'augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), qui comprend depuis 2014 une composante carbone, et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui dépend de la TICPE[afin d'amoindrir l'effet de la forte augmentation du prix du pétrole. Cette augmentation des carburants concerne essentiellement des particuliers, car un certain nombre de professions et d'activités bénéficient d'exonérations partielles ou totales de la TICPE. Démocratie directe et participative

“Démocratie directe et participative.”

Démocratie directe et participative Au mois de décembre 2018, l'instauration d'un référendum d'initiative citoyenne (RIC) apparaît comme la principale revendication du mouvement[177]. Un tel système vise à permettre de légiférer sans passer par le Parlement[178],[179]. Des Gilets jaunes citent le système de la Suisse en exemple

Notre mouvement demandent la mise en place d'une « démocratie directe et notamment au gouvernement l'ouverture d'États généraux de la fiscalité, l'organisation fréquente de référendums sur les grandes orientations sociales et sociétales et l'adoption du scrutin proportionnel pour les élections législatives





Autres revendications

Nous demandons la démission du président de la République, Emmanuel Macron, une proposition qui est soutenue par la moitié des Français. Des revendications portent également sur des mesures défavorables aux automobilistes (prix des péages, du contrôle technique des véhicules, limitation de la vitesse à 80 km/h sur des routes secondaires, multiplication de radars sophistiqués), et parfois sur la hausse de la CSG, les retraites, l'éducation, la culture ou encore la santé (désengorgement des urgences hospitalières, suppression de l'article 80 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 sur les ambulanciers,

annulation de la vaccination obligatoire pour les enfants, Le 29 novembre 2018, une délégation de huit Gilets jaunes, communique 42 revendications, dans plusieurs domaines (transports, pouvoir d'achat, impôts, retraites et aides sociales, travail, démocratie et institutions, services publics et de proximité, entreprises, santé, logement, immigration). Ils proposent notamment la mise en place d'une taxe sur le fioul maritime et le kérosène, l'augmentation du SMIC ainsi que le rétablissement de l'ISF (l'impôt sur la fortune)

Zoom !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!



acte 9

Hommage contre les violences policières



Zoom !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!



manifestation des femmes

des femmes gilets défilent à Charleville-Mézières





Belgique, encore vraiment une démocratie ? Sinon, pourquoi nos élus détestent ils que nous nous réunissions ?



Belgique – Liberté de réunion , pourquoi nos élus détestent ils cela ? Ce n'est donc pas trop surprenant de voir que les régimes autoritaires ou semblant démocratiques d'Europe restreignent de plus en plus de ce droit, au moyen de mesures législatives illégitimes. Dans les sociétés démocratiques, la liberté de réunion est l'un des instruments avec lequel les citoyens peuvent apporter des changements sociaux. La liberté de réunion pacifique est un droit humain fondamental reconnu par plusieurs conventions importantes, dont la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la Convention européenne des droits de l'Homme. Les États ont des obligations négatives et positives vis-à-vis du droit de manifestation pacifique.

Les obligations négatives sont les suivantes : l'état et la police ne peuvent pas interférer ni interdire une manifestation pacifique (y compris les manifestations spontanées pour lesquelles les autorités n'ont pas été prévenues).

Quant aux obligations positives : elles sont là pour aider et protéger les manifestations pacifiques, en coordonnant la circulation, en préservant l'ordre public et en protégeant les manifestant(e)s de ceux qui souhaitent perturber le bon déroulement du rassemblement ou de la marche. Il existe des moyens légitimes d'imposer des directives aux organisateurs des manifestations. Par exemple, il peut être justifié d'interdire une manifestation volontairement très bruyante au sein d'un quartier densément peuplée et au beau milieu de la nuit, car cet événement pourrait gêner la vie de nombreuses personnes. Mais il ne serait pas légitime de refuser que se tienne une telle manifestation bruyante devant le parlement, lors d'une session. Cependant, ces derniers temps, force est de constater que de nombreux gouvernements européens imposent, malheureusement, des restrictions illégitimes sur la liberté de réunion.

Les exemples ne manquent pas : En juillet 2018, la Hongrie, dont le parti au pouvoir jouit d'une majorité parlementaire des deux tiers, a quant à elle adopté une nouvelle loi sur la liberté de réunion.



Cette nouvelle législation permet à la police d'interdire les manifestations pour des raisons extrêmement vagues et indéfinies, le texte stipulant, entre autres, que les manifestations menaceraient la "dignité de la nation hongroise". Chez nous, aussi, cela s'est encore vu, récemment, c'est le parcours du combattant pour organiser une manifestation GJ pacifique soit légale ou illégale à tel point que cela décourage, certains, de faire cela en restant dans les rails.

De même que, récemment, le gouverneur d'une province a pris un arrêté limitant le regroupement de personne sur l'aire d'autoroute, à 5 personnes, toutefois à sa décharge s'il n'y avait pas eu d'éléments perturbateurs, non GJ, je suppose, il n'aurait pas pris cette décision, cependant je ne peux l'affirmer à 100%. Suite à cela, je me pose la question suivante : – "Sommes nous encore en démocratie ? Ou sommes nous dans une illusion de démocratie ?"

La liberté de réunion constitue, en effet, un moyen important à travers lequel le public peut exprimer et faire entendre ses points de vue auprès des dirigeants et des autres membres de la société. Cela participe à la promotion du discours public et la diversité, et ce droit constitue aussi un bon outil (et pas cher) permettant d'apporter des changements dans la société. C'est précisément pour cette raison que les "pseudo démocrates" détestent cette liberté de réunion. Ils aiment dire que, étant donné qu'ils ont gagné la majorité aux élections, ils sont les représentants légitimes du peuple, les élus et le seul canal légitime à travers lequel les citoyens peuvent s'exprimer.

Ils aiment déclarer que celles et ceux qui ne sont pas d'accord avec leurs mesures anti-démocratiques sont les véritables anti-démocrates, car la vraie démocratie a besoin d'une majorité au pouvoir illimité en vue de décider des règles qui gouvernent la société. Ils aiment prétendre que celles et ceux qui se dressent contre eux sont une poignée d'imbéciles délirant et de traîtres de la nation. Cependant, quand le ou la citoyenne descend dans la rue pour se faire entendre, il devient clair que quelque chose ne va pas dans le discours des ces "pseudo démocrates". Si assez de personnes reconnaissent que ce discours est inadapté, et qu'il est dénué de sens, alors ils perdront leur pouvoir.



C'est justement pour cela qu'ils ont horreur de la liberté de réunion, qu'ils la limitent toujours un peu plus. Ne laissez pas cela se produire. Soutenez les organisations, les mouvements tels que les GJ qui se battent pour la liberté de réunion et/ou pour aider celles, ceux qui sont poursuivis "illégitimement" pour avoir essayé d'exprimer leurs opinions librement !



Conclusion : Maintenant, suite à cela, ma question est la suivante : En Belgique, démocratie ou semblant de démocratie ? Certes, on est dans un état de droit, avec ses lois à suivre pour pouvoir vivre ensemble, mais employer la force de façon aussi disproportionnée, par rapport à des gens qui ne voulaient, pour la plupart, qu'exprimer leur désarroi, leur désaccord vis-à-vis de cette austérité que nous applique l'UE, via nos gouvernements, ainsi que dénoncer cette autisme politique qui fait que nous ne sommes ni entendus ni compris et ce, depuis des lustres, n'est-ce pas un peu être fort de café quand même ?

Certes, parmi ces gens, il y en a qui profitent de l'occasion pour se livrer à des actes contraire à l'esprit pacifique qui anime, normalement, chaque GJ. Acte que Begrogne ne cautionne pas d'ailleurs ! Pour quelques pommes pourries, doit-on blesser et condamner l'ensemble des GJ ? Maintenant, réfléchissez, aussi, au fait de simplement l'acte de voter ! Pouvez-vous choisir ou pas de voter ? A partir du moment où quelque chose vous est imposé, est-on encore dans une démocratie ? Que pouvez-vous choisir ? Choisir, selon vos idées ? Ou bien, selon quelque chose qui se rapproche de celles-ci,



mais qui tout compte fait, ne l'est pas vraiment ? Réfléchissez, avez-vous déjà vu un jour l'option : "non" sur un bulletin de vote ? Pourquoi nos pairs n'ont ils pas pensé que demander l'avis de la population, via le référendum, pouvait être important pour faire évoluer la société, au moment même, de la création de ce pays qu'est la Belgique ? Autres temps, autres mœurs ? Toutefois, depuis ce temps...jamais personne n'a osé faire le pas de l'imposer ! Maintenant, visualisez votre bulletin de vote électronique ! Que voyez vous ? L'option "voter nul" est-elle présente ? Même sur l'électronique, vous n'avez plus que l'option "voter blanc", le voter nul est impossible ! Alors Belgique, jusqu'à présent, toujours une démocratie ou pas ?
<https://www.liberties.eu/fr/news/authoritarian-survival-guide-article-freedom-of-assembly/16581>

LA POLICE
doit protéger
les citoyens et non
les frapper!



STOP
À LA VIOLENCE

INFOMAG

Par Natasa Jevtovic, article extrait du site Contrepoints

(journal en ligne qui couvre l'actualité sous l'angle libéral. <https://www.contrepoints.org/>)

Natasa Jevtovic est titulaire d'un Master 2 en économie politique de l'Institut d'études européennes, à Saint Denis. Elle est chargée de Middle Office OTC dans la finance, correspondante du quotidien serbe « Politika » et auteur de l'ouvrage « La Passion Immobilière : Comment acheter un Appartement avec le SMIC », publié aux éditions Le Manuscrit.



Les violences policières désormais généralisées La police cherche désormais à intimider les citoyens.

Par Natasa Jevtovic.

Il y a toujours eu des violences policières en France, des contrôles d'identité au faciès, des interpellations musclées, des passages à tabac lors des gardes à vue et des violences lors des expulsions forcées de clandestins. Depuis toujours, les ONG se battent pour faire appliquer les Droits de l'homme dans les prisons ou les locaux de garde à vue, les avocats protestent pour dénoncer les peines exemplaires, les collectifs des familles de victimes organisent les marches blanches pour que leurs proches, tués par la police, ne soient pas oubliés.

Mais à part les militants des ONG, les artistes hip-hop et les habitants des cités populaires issus de l'immigration, le reste de la population ne semblait pas concerné par ces faits divers. La sévérité des forces de l'ordre était appréciée par le plus grand nombre, car elle était dirigée contre les travailleurs au noir, petits trafiquants de cannabis et contrebandiers, contraints de s'adonner à de telles activités par impossibilité de trouver un travail.

De temps en temps, on entendait parler de personnes tuées par la police, mais on ne s'attardait pas pour connaître tous les détails sur ces victimes anonymes. Quelques cas ont été médiatisés, comme la mort des adolescents Zied et Bouna, qui ont fait du bruit dans la presse internationale.

“Un journaliste a tenté de retrouver des cas de condamnations pour les bavures policières et il a trouvé seulement deux condamnations récentes à une peine de prison ferme, pour des faits commis en dehors du service, puis trois cas anciens qui datent des années 1990. .”

En revanche, ce que la plupart des Français ne savent pas, c'est qu'il y a des dizaines de victimes de violence policière, grièvement blessées ou mortes en garde à vue, lors des interpellations ou des manifestations. Le collectif de familles des victimes a constitué une liste de 102 noms de personnes qui ont perdu la vie alors qu'elles étaient entre les mains de la police, entre 2005 et 2015. Seulement, les plaintes déposées par les familles sont systématiquement classées sans suite et le mieux qu'elles puissent espérer sont des peines de sursis.

DES CHIFFRES IMPRÉCIS

Un journaliste a tenté de retrouver des cas de condamnations pour les bavures policières et il a trouvé seulement deux condamnations récentes à une peine de prison ferme, pour des faits commis en dehors du service, puis trois cas anciens qui datent des années 1990. J'ajoute à cette liste la condamnation d'un policier à une peine de dix-huit mois ferme pour avoir provoqué un accident mortel alors qu'il revenait d'une soirée en boîte de nuit, ivre au volant de sa voiture de service avec 2,13 grammes d'alcool par litre de sang, soit plus de quatre fois le taux autorisé.



Comme il n'était pas en service, il a eu une peine de prison ferme, mais il n'ira jamais en détention car toute peine inférieure à deux ans est aménageable en bracelet électronique. Jusqu'ici, ces bavures étaient acceptées par l'opinion publique car la police était considérée comme gardienne de la paix, comme une force de maintien de l'ordre dont le rôle était de protéger les citoyens.



Or, depuis le mois de novembre, les Français manifestent dans les rues, initialement pour protester **contre l'augmentation des prix de l'essence**, puis **contre le coût de la vie** en général, et pour sauvegarder leurs **libertés fondamentales**. Il y avait déjà eu des manifestations similaires sous Hollande, qui ont réuni les citoyens de tout bord, les **Bonnets rouges** de Bretagne, ceux qui militaient pour la **privatisation de la Sécu**, les hackers d'**Anonymous**, les anti-GPA et même les royalistes. Cette fois-ci, nous avons un président qui s'est présenté comme indépendant, non affilié aux grands partis politiques, qui nous a promis de baisser les taxes pour un meilleur niveau de vie.

Or, nous nous sommes rendus compte que rien n'a changé, que ses ministres sont en grande partie recyclés des anciens partis, que ses réformes sont cosmétiques et que ses baisses de taxes sont accompagnées par des augmentations de charges fiscales sur un autre tableau.

Alors que les Français peinent à joindre les deux bouts, le président leur propose d'augmenter les prix de l'essence pour les pousser à acheter des voitures électriques à 30 000 euros, sous prétexte de préserver l'environnement. Tout ce qui me vient à l'esprit en entendant ses propositions, c'est la triste fin de Marie-Antoinette qui proposait au peuple qui réclamait du pain de manger des brioches.



UNE RÉVOLTE COMPRÉHENSIBLE, UNE VIOLENCE CONTESTABLE

À présent, les Français se sont soulevés contre le système qui les empêche de vivre du fruit de leur travail. Les Bonnets rouges ont été remplacés par les Gilets jaunes, mais le combat reste le même – le prix de l'essence contient 66 % de taxes, le coût du travail suit la même logique puisqu'on travaille pour l'État jusqu'au 27 juillet et le reste de l'année pour nous-mêmes, les charges poussent à la faillite des petites entreprises dont 30 % disparaissent après seulement trois ans d'existence. Certes, nous avons des services publics et notre État-providence, mais ces arguments ne suffisent plus pour justifier l'incompétence de nos dirigeants politiques et leur somptueux niveau de vie.

Et là, les violences policières qui se sont dirigées contre les manifestants ont marqué une rupture, un tournant qui a sincèrement étonné la plupart de gens. Autrefois dirigées contre les immigrés anonymes, ces violences sont à présent généralisées, contre tous les opposants politiques. Elles ont pour but d'intimider, d'empêcher la contestation, d'avertir et de terroriser.

Même les journalistes ne peuvent plus faire leur travail car ils se font agresser et confisquer leur matériel de travail, au point de devoir publier des communiqués officiels pour dénoncer des dérapages inadmissibles de la police envers leurs confrères.



DES IMAGES INSOUTENABLES

Le collectif Désarmons-les, qui milite contre les violences d'État sous toutes leurs formes, a réalisé un recensement provisoire de 82 blessés graves pendant les manifestations des Gilets jaunes entre novembre et décembre 2018. Les photos publiées sur leur site sont difficiles à regarder, car une douzaine de personnes ont été éborgnées par les tirs de flashball et plusieurs personnes ont eu une main arrachée. La police cherche désormais à intimider les citoyens, des CRS sont armés de fusils d'assaut automatiques HK G36 et montrent clairement qu'ils ont peur de l'ampleur du mouvement.



Comment rester neutre en regardant des images de ces manifestants blessés, estropiés, handicapés à vie, comme cet adolescent de quinze ans qui est sorti de chez lui pour faire des soldes et qui a pris une balle dans le visage ? Comment ne pas prendre parti en apprenant que des manifestants sont emmenés en garde à vue pour rien, condamnés à des peines de prison ferme pour association de malfaiteurs, prévue pour le crime organisé ou le terrorisme, quand en réalité ils ont appelé au blocage d'une raffinerie sur Facebook ou lancé une canette sur les forces de l'ordre ?

“Comment ne pas s’alarmer en voyant toute une classe de lycéens agenouillés, les mains derrière la tête, devant les officiers de police qu’on entend dire, « voilà une classe qui se tient bien sage »”

Comment ne pas s’alarmer en voyant toute une classe de lycéens agenouillés, les mains derrière la tête, devant les officiers de police qu’on entend dire, « voilà une classe qui se tient bien sage », si même les leaders de l’extrême droite ont dénoncé ces dérives ? Comment ne pas avoir honte en lisant des commentaires outrés dans la presse étrangère ?

Le samedi 12 janvier 2019, lors de la neuvième journée de mobilisation des Gilets jaunes, la ligne rouge a été franchie. Maître Vallas, un avocat de Nancy, a été emmené en garde à vue pour avoir lu des extraits du Code pénal aux manifestants regroupés et encerclés par les CRS. Une vidéo a été postée sur Facebook, où on l’entend citer le texte de loi sur le droit de manifester, après quoi il a été appréhendé par les policiers et interpellé pour rébellion.



Plus de 700 lycéens ont interpellés dans toute la France ce jeudi. Plusieurs vidéos aux images accablantes, montrent des jeunes de Mantes-la-Jolie, dans les Yvelines, interpellés par des policiers.



Les Français sont en colère car on leur refuse le referendum afin de verrouiller les débats, on leur refuse la proportionnelle pour obliger les petits partis à entrer en coalition avec les grands, qui ont déjà mis en place des cartels pour s'assurer une rente et barrer l'accès aux élections au plus grand nombre.

En voyant avec quelle facilité leurs libertés sont bafouées, les citoyens s'insurgent contre les pratiques douteuses de maintien de l'ordre qui visent à entraver leur droit de manifester.

“Les Gilets jaunes ont gagné la bataille la plus importante : celle de fédérer les Français.”

Sur les réseaux sociaux, on voit déjà des images de la chute de la Bastille et les internautes appellent à l'insurrection en citant les paroles de la Marseillaise « aux armes citoyens ». La violence du peuple est devenue proportionnelle à la violence qu'il subit de la part de l'État.

Dans toutes les grandes révolutions de ces dernières décennies, en Europe de l'Est ou dans les pays arabes, les peuples ont renversé les gouvernements lorsque la police s'est ralliée à leur cause. À un moment donné, la police finira par se ranger du côté des Gilets jaunes car elle comprendra que son rôle est de protéger les citoyens et non le pouvoir – et là, les manifestants pourront obtenir les élections anticipées.

Les Gilets jaunes ont gagné la bataille la plus importante : celle de fédérer les Français. De droite, de gauche, du centre, des banlieues, des provinces, des villes. Le reste est une question de temps.

**Par Natasa Jevtovic. article extrait du site Contrepoints
(journal en ligne qui couvre l'actualité sous l'angle
libéral. <https://www.contrepoints.org/>)**

LA LOI ANTI-CASSEURS, MENACE DÉMOCRATIQUE



Creseveur



Loi « anti-casseurs » : avec Macron, la liberté, c'est dépassé ?

"L'extension constante des interdictions administratives au détriment du judiciaire consacre une augmentation du pouvoir de l'État gravement préjudiciable à la séparation des pouvoirs et à nos libertés individuelles"

Le quinquennat d'Emmanuel Macron commençait à peine que c'était déjà bien mal parti pour les libertés ! En effet, sous couvert de mettre fin à l'état d'urgence qui courait depuis fin 2015, le gouvernement a intégré la plupart de ses dispositions administratives dans le droit commun (1er novembre 2017).

L'année 2018 commençait à peine que c'était à nouveau bien mal parti pour les libertés ! Dans ses vœux 2018 à la presse, Emmanuel Macron avait annoncé un texte contre les « fake news » en période électorale qui s'est concrétisé dans la loi « contre la manipulation de l'information » de novembre 2018.



Une très mauvaise idée qui, à l'approche des élections européennes, est en train de rebondir dans l'esprit présidentiel, prouve s'il en était que le délire d'encadrement des citoyens est un processus insidieux qui, une fois lancé, ne prend jamais fin.



Avec le beau, le bon, le merveilleux M. Macron, écrivais-je dès juin 2017, on n'a pas fini de faire des comparaisons « avant après » tumultueuses ; on n'a pas fini de se coltiner sa part sombre avec sa part printanière ; on n'a pas fini d'entrechoquer sa personnalité souriante sur tapis rouge à celle, plus terre à terre, de son exercice du pouvoir au jour le jour.

Et ça se confirme car notre année 2019 commence à peine que c'est une fois de plus très mal parti pour les libertés individuelles ! Je fais référence à la loi « prévention et sanction des violences lors des manifestations » dite loi anti-casseurs qui vient d'être débattue à l'Assemblée nationale en attendant d'être votée par les députés mardi 5 février prochain.

A l'origine, ce texte avait été lancé dès juin 2018 par le sénateur Bruno Retailleau (Les Républicains) pour faire face aux violences des « zadistes » opposés à l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, soit bien avant la révolte des Gilets jaunes.

Mais nul doute que sa reprise par le gouvernement en ce début du mois de janvier a bel et bien pour objectif circonstanciel de montrer la fermeté du gouvernement à l'égard des casseurs qu'on a vus se déchaîner à Paris et dans de nombreuses villes de France en marge des manifestations des Gilets jaunes.

Son article 2 (dans sa rédaction du 1er février 2019) prévoit qu'une interdiction de manifester pourra être prononcée préventivement de façon purement administrative par le préfet, et non plus par un juge après la commission des faits, à l'encontre d'individus dont les agissements préalables connus constituent « une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public » :

« Lorsque, par ses agissements à l'occasion de manifestations sur la voie publique ayant donné lieu à des atteintes graves à l'intégrité physique des personnes ainsi que des dommages importants aux biens ou par la commission d'un acte violent à l'occasion de l'une de ces manifestations, une personne

constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public, le représentant de l'État dans le département ou, à Paris, le préfet de police peut, par arrêté motivé, lui interdire de participer à une manifestation sur la voie publique ayant fait l'objet d'une déclaration ou dont il a connaissance. »





Le non respect de cette interdiction qui peut aller jusqu'à un mois sur tout le territoire national et être assortie d'une convocation des autorités publiques pour s'assurer de l'immobilisation de la personne, entraînerait une peine de 6 mois de prison et une amende de 7 500 €.

Parfait ! me direz-vous. Les casseurs repérés par la police n'ont rien à faire dans les manifestations et ceux qui manifesteront pacifiquement n'auront rien à craindre. C'est aussi l'argument qui a servi pour l'état d'urgence :

les libertés publiques seront peut-être un peu écornées, mais ce n'est pas grave, parce que de toute façon, seuls les terroristes seront concernés. La sécurité n'a pas de prix.

D'ailleurs Castaner l'a dit : la loi vise non pas à interdire de manifester mais au contraire à permettre à tout un chacun d'exercer sa liberté de manifester en paix en empêchant quelque 150 à 200 brutes épaisses de venir tout casser.

“ Je crois cependant que c'est un petit peu plus compliqué que cela.”

On peut d'abord objecter que le texte est trop vague et ouvre la voie à l'arbitraire car il ne concerne pas uniquement des personnes ayant été effectivement condamnées au préalable pour des comportements de casseurs. La décision administrative pourrait donc se baser sur de simples présomptions dont on a pu observer lors de l'état d'urgence qu'elles généraient de nombreuses erreurs sur l'identité des personnes et pas mal de confusions dans les faits reprochés.

De plus, s'il s'agit de se protéger contre 150 à 200 casseurs plus ou moins déjà identifiés, pourquoi ne pas laisser le système judiciaire s'occuper d'eux conformément aux lois en vigueur plutôt que de créer un texte qui met la

justice à la discrétion du pouvoir politique, qui pourrait potentiellement s'appliquer à tout le monde et qui fait passer la charge de la preuve du côté de l'accusé, en rupture de tout état de droit ?

L'une des réponses consiste à nous dire que le système judiciaire est débordé et que dès lors ses temps de délibération sont trop longs lorsqu'il s'agit de se prémunir contre les exactions possibles des manifestations du lendemain.

Débordé, certes, mais à qui la faute ? Les documents consacrés au Grand débat ont confirmé ce qu'on savait déjà et que je déplore depuis longtemps, à savoir que le régalien ne compte que pour 6 % dans les dépenses publiques de la France. Si l'on s'en tient à la justice, c'est un minuscule 0,4 % qui lui est affecté.



Est-il sérieux d'en passer de plus en plus par des procédures d'exception alors qu'on ne voit aucune volonté de donner à la justice les moyens de son action tandis que l'argent coule à flot dans un système social à bout de souffle et dans des subventions à la presse ou à la culture que rien ne justifie ?

De là à penser que le rétrécissement continu du périmètre judiciaire correspond à une volonté délibérée d'étendre le contrôle politique sur les citoyens, il n'y a qu'un pas.

Le député centriste Charles de Courson a exprimé son opinion à ce sujet de façon très véhémement à l'Assemblée nationale, implorant ses collègues de comprendre les facilités répressives que de telles dispositions

impliqueraient si un gouvernement moins attaché aux libertés individuelles devait accéder un jour au pouvoir (vidéo du tweet ci-dessous, 01' 24") :

<https://twitter.com/LCP/status/1090684705371013123>

M. de Courson fait explicitement référence à l'extrême-droite tandis qu'à l'autre extrémité politique, la France insoumise est vent debout contre cette loi. Mais ne nous y trompons pas, Jean-Luc Mélenchon a amplement montré par son sinistre soutien à Chavez et Maduro qu'il n'aurait aucun problème à interpréter la loi dans le sens politique qui lui conviendrait le mieux, tout en tenant en permanence le discours du grand démocrate qu'il n'est pas.



Fondamentalement, il faut bien voir que dès lors que des outils de répression sont en place, ils serviront, quelles que soient les garanties que les politiciens n'hésiteront pas à vous donner la main sur le cœur quant à vos libertés individuelles, et bien avant qu'un gouvernement estampillé « méchant » ou « illibéral » ne parvienne au pouvoir. François Hollande nous en avait donné un bel exemple en utilisant l'état d'urgence pour assigner à résidence des militants écologistes qui risquaient, selon lui, de semer le trouble lors de sa précieuse Conférence Climat de Paris en décembre 2015 (COP21).

“

Accepter cette loi, et toutes les lois qui étendent le pouvoir administratif vis-à-vis des libertés fondamentales, revient à étendre le pouvoir de l'État sans garanties ni recours aisé pour les citoyens. Ces lois sont à donc proscrire car le bien qu'on nous promet n'est pas constitué tandis que les dérives seront, sont déjà, inéluctables.

Pour toutes ces raisons, il me semble urgent de renoncer à cette loi liberticide et de redonner à la justice la place éminente qui doit être la sienne dans un État de droit respectueux des libertés individuelles et soucieux de la séparation de pouvoirs.

Rien à voir avec la menace terroriste, donc, et pourtant ...

Dans le même ordre d'idée, le Conseil constitutionnel a censuré l'interdiction de séjour, une mesure de l'état d'urgence qui avait été abondamment utilisée par les préfets, en dehors de tout risque terroriste, pendant les manifestations contre la loi Travail (printemps 2016). Il a considéré que le « soupçon d'entrave » qui déclenchait la mesure était insuffisant.

Par Nathalie MP.

Nathalie MP est née en 1962. Depuis début 2015, elle tient un blog dont les thèmes centraux sont : politique, libéralisme, catholicisme. Quelques digressions vers le ski et la montagne sont possibles.

LE BLOG DE NATHALIE MP

<https://leblogdenathaliemp.com/2019/02/02/loi-anti-casseurs-avec-macron-la-liberte-cest-depasse/>

Article extrait de contrepoint

<https://www.contrepoints.org/2019/02/03/336243-loi-anti-casseurs-avec-macron-la-liberte-cest-depasse>

Sisyphes. Mots fléchés. Grille à thème: La Révolution Française

Acte dans la révolution		Au bord des larmes		Région d'Ethiopie	Violon en grand		Dialecte	Capitale d'Europe		Bourrait dans un coin		Disparaît pendant la Révolution	Bon article	
Acteur de la Révolution Française		Transvase			Rivière au Congo			Bien issu					Fortification	
										Donnait la mesure				
										Créateur de l'ordi				
Acteur de la Révolution Française														Dans le Morbihan
				Titre en or				Porté sur la chose						
				Calife à pacte				Acteur de la Révolution						
Travail de tête						Garde corps		Acteur de la Révolution Française						
A dessin						Marque la surprise								
						Roi du pétrole				En feu				
						Angle dur				Illustrer				
Met le front bas														
Fleuve d'Europe								Meurtier avec isabelle					Acteur de la Révolution française	
				Vont avec certains sires		Augmentons la qualité	A sa moitié en principe			Un grand lac	Est pour doubler			Division chez le cheval
Renvoyé		Gros muridé	Bande passante					Acteur de Révolution						
			Dans la gamme					La radieuse						
							Libre d'expression							
							Fin d'infinif							
Sans sa moitié								Bas revenu						
Direction								Acteur de la Révolution					Négation	
			Goutte peu fréquente		Plante médicinale								Ante meridiem	
					Nymphes									
Acteur de la Révolution														
Loin d'être sots							Se jette dans le Danube			La première				
										Bientôt				
							Bien enlevé	Agent de liaison			Chambre sans air			Pour éviter l'empoisonnement
Lent discours						Vieux soleil								
Dieu Phénicien						Outil de tailleur		Évite la promesse de don					Reste possessif	
				Coran continu						Produit de tannage en retour				
				Agence Américaine						Déesse des fautes				
Se jette dans le lac Turkana		Se mange braisée												
		Vieille langue						Ont leurs serveurs						
			Se crée quand l'encre y est					Dynamisme						
Purée maison							Conduit intérieur							



PRESSE ALTERNATIVE CITOYENNE

TRUE NEWS

FRANCE

PEUPLE DE FRANCE, RÉÉCRIVONS NOTRE HISTOIRE !!!

LA REVOLUTION FRANÇAISE

RETROUVEZ
VOTRE GAZETTE
CHAQUE MOIS

MOTS-CROISÉS

S		E			A		O		T		L			
D	E	S	M	O	U	L	I	N	S		A	C	R	E
	R	O	U	G	E	T	D	E	L	I	S	L	E	
P	M	U		A	L	O	I		O	B	S	E	D	E
	E	T	U	D	E		O	S		M	A	R	A	T
A	N	I	M	E		E	M	I	R		I	G	N	E
	T	R	A	N	C	H	E	E		E	T	E		L
O	D	E	R		A			Y	I	N			B	
	U			T	R	A	M	E		L	E	B	A	S
A	J	O	U	R	N	E		S	O	U	R	I	R	E
	E	N	T	I	E	R	E		R	M	I		N	I
S	U	D		S		O	R	M	A	I	E		A	M
	D	A	N	T	O	N		I	N	N		E	V	E
M	E	T	I	E	R	S		R		E	T		E	
	P	R	O	S	E		R	A		R	A	T		N
B	A	A	L		A	R	A	B	E		N	U	L	A
	U		E	N	D	I	V	E		A	T	R	E	S
O	M	O		S	E	P	I	A		T	O	N	U	S
	E	C	R	A	S	E		U	R	E	T	E	R	E



*LA VIE EST UNE PRISON DANS
LAQUELLE CHACUN EST LIBRE DE
PARTIR QUAND IL LE SOUHAITE.*

